

Pour vos aides PAC
pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr



TELECONNEXION

Vous n'avez jamais créé de compte
TELEPAC : Comment créer son compte
pour la 1^{ère} fois ?

**Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture
50 Boulevard de Lyon
02011 LAON cedex
tel : 03.23.24.64.00**

Étape n° 1

Sur l'écran d'accueil, saisissez votre **numéro
Packag** dans la zone prévue à cet effet.

Étape n° 2

Sur l'écran suivant, saisissez vos informations
personnelles :

- code INSEE du siège de l'exploitation,
- n° SIRET ou date de naissance,
- 3 derniers caractères du compte bancaire et la clé RIB,
- Code «TelePAC 2014» qui se trouve en haut à gauche de la première page de votre courrier de « portefeuille final de DPU 2014 »

Étape n° 3

Durant la dernière étape de la création de
votre compte, il vous sera demandé de choisir
votre mot de passe de connexion.

**Attention, ce mot de passe vous sera
demandé lors de vos prochaines
connexions.**

Pour vos aides PAC
pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr



**Déjà connecté
En 2014**

Vous aviez déjà créé un
compte TelePAC en 2014

3 rendez-vous pour **TELÉDECLARER**

- ✓ **1^{er} au 31 janvier inclus**, télédeclarez vos demandes d'aide aux ovins et aux caprins
- ✓ **A partir du 1er mars jusqu'au 15 mai inclus**, télédeclarez votre demande d'Aide Bovine Allaitante – Aide Bovine Laitière
- ✓ **Du 1er avril au 15 mai inclus**, télédeclarez votre dossier PAC
Pour 2015 le département de l'Aisne continue une démarche « zéro papier ».

La DDT se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour plus d'informations : [http:// agriculture.gouv.fr/telepac](http://agriculture.gouv.fr/telepac)

Étape n° 1

Sur l'écran d'accueil, saisissez dans la case « utilisateur » votre n° PACAGE et votre mot de passe (il vous est propre).

Il s'agit de celui utilisé en 2014

Étape n° 2

Sur l'écran suivant, saisissez votre « code TELEPAC 2014 » qui se trouve en haut à gauche de votre courrier de « portefeuille final de DPU 2014 » puis validez.

Votre compte est alors reconduit pour 2015.

